



1

MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant que malgré l'adoption unanime de la résolution 2401 du Conseil de sécurité du 24 février 2018 exigeant que toutes les parties cessent sans délai les hostilités pendant au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien pour permettre au personnel humanitaire d'évacuer les blessés et d'accéder aux populations, les combats continuent, en particulier dans la Ghouta orientale, faisant des centaines de victimes civiles ces dernières semaines ; Considérant que des convois humanitaires, en particulier ceux transportant du matériel médical, sont systématiquement bloqués ;

Considérant que la Ghouta orientale est assiégée depuis 2013 et que l'accès humanitaire y est extrêmement réduit ;

Considérant les attaques régulières et répétées contre des installations médicales et des infrastructures civiles et les bombardements indiscriminés sur des zones civiles ;

Considérant l'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie ;

Considérant que, suite à la fermeture des accès de secours, la situation humanitaire se détériore et que les pertes civiles augmentent de jour en jour dans le cadre de l'offensive terrestre et aérienne – nommée opération « Rameau d'olivier » par Ankara – que la République de Turquie mène depuis le 20 janvier 2018 contre la milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG) en Syrie ;

Considérant que, selon de nombreux observateurs, de nouveaux massacres des minorités syriennes en général et des Yézides en particulier sont à craindre suite à l'offensive d'Ankara ;

Considérant que les combattants kurdes en Syrie et en Irak constituent toujours un allié important de la Coalition mondiale contre Daech ;

Considérant que les milices kurdes syriennes au sein des Forces démocratiques syriennes ont largement contribué à la défaite de Daech à Raqqa en octobre 2017 ;

Considérant que la guerre contre Daech n'est pas encore terminée et que des poches de territoire sont encore tenues par des organisations djihadistes en Syrie ;

Considérant que le Président turc a menacé d'élargir à d'autres villes du nord de la Syrie l'offensive turque en cours dans le canton d'Afrin, « afin d'éliminer toute présence d'une milice kurde considérée comme terroriste » ;

Considérant que M. Erdogan a également annoncé son intention de « nettoyer » Manbij et de ne laisser « aucun terroriste jusqu'à la frontière irakienne » ;

Considérant que des milices pro-régime Assad sont entrées dans le canton d'Afrin et ont repris des positions kurdes, ce qui accroît les tensions et le risque de nouveaux affrontements ;

Considérant que la guerre en Syrie est déjà à l'origine de plus de plus de 340.000 morts et de millions de déplacés et réfugiés ;

Considérant les décisions prises à Astana et sachant que la Russie, la Turquie et l'Iran sont les garants du processus d'Astana qui a comme objectif la désescalade militaire en Syrie ;

Considérant que la réunion de Sotchi, appelée « congrès de la paix » par Moscou, a été boycottée par l'opposition syrienne en général et par les partis kurdes de Syrie en particulier ;

Considérant la résolution 2254 du Conseil de sécurité du 18 décembre 2015 prévoyant la mise en place d' « une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire », l'adoption d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections libres en Syrie ;

Invite le Gouvernement

À exiger des garants du processus d'Astana (Russie, Turquie et Iran) de mettre immédiatement un terme, directement ou indirectement, aux bombardements de populations civils sur l'ensemble du territoire syrien ;

À appuyer les efforts de l'Union européenne pour exiger de toutes les parties au conflit qu'elles coordonnent les efforts visant à surveiller la cessation des hostilités prévue par la résolution 2401 du Conseil de sécurité ;

À s'engager résolument contre la dégradation humanitaire sur l'ensemble du territoire syrien ; À exiger l'accès humanitaire immédiat aux populations civiles ;

À afficher clairement la solidarité du Luxembourg avec les alliés kurdes de Coalition mondiale contre Daech en Syrie et en Irak ainsi qu'avec les autres minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient ;

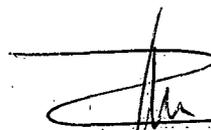
À soulever le caractère problématique de l'offensive turque dans le canton d'Afrin dans le cadre des relations bilatérales du Luxembourg avec la Turquie ;

À œuvrer tout autant au niveau de l'Union Européenne, de l'OTAN et de l'ONU pour maintenir la pression internationale sur Damas, Moscou, Téhéran et Ankara ;

A s'engager contre l'impunité des personnes responsables des atrocités commises contre les populations civiles en Syrie, en violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire.


GUSTAV GRESS


Marc Angel


C. Wiseler


Claude ADAM


L. MOJAR